

Modèle de formulaire d'autorisation médicale pour une commotion cérébrale

Le Formulaire d'autorisation médicale pour la commotion cérébrale doit être fourni aux élèves qui ont terminé l'étape 4b du **Plan de retour à l'école pour le retour aux études (RAE)** et l'étape 4 du **Plan de retour à l'école pour le retour à l'activité physique (RAAP)**. L'élève doit obtenir l'autorisation médicale d'un médecin ou d'une infirmière praticienne avant de pouvoir participer pleinement à des activités physiques sans contacts et à des entraînements complets avec contacts (étape 5 de l'RAAP).

Nom de l'élève :

Date :

J'ai examiné l'élève et je lui accorde l'autorisation médicale de participer aux activités suivantes :

- Participation illimitée aux cours d'éducation physique
- Participation illimitée à toutes les activités intra-muros (sans contacts)
- Participation illimitée à toutes les activités interscolaires sans contacts (entraînement et compétition)
- Participation illimitée aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact interscolaires

Autres commentaires :

Médecin ou infirmière praticienne

Dans les régions rurales ou nordiques, l'autorisation médicale peut être donnée par une infirmière avec un accès préétabli à un médecin ou à une infirmière praticienne. Les formulaires remplis par d'autres fournisseurs de soins de santé autorisés ne doivent pas être acceptés.

Nom :

Signature :

Date :

Que faire si les symptômes réapparaissent ? L'élève qui a reçu une autorisation médicale, mais qui présente des symptômes récurrents ou de nouveaux symptômes doit immédiatement se retirer du jeu, informer ses parents/tuteurs, personnel enseignant ou entraîneurs, et retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne pour une réévaluation de l'autorisation médicale avant de reprendre l'activité physique.